

**MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 1 de 13

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Hydroxide de Magnésium	1309-42-8	215-170-3	01-2119488756-18-0000	Non classé	>=97

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant Additif

Utilisation industrielle

- Production de la substance
- Production de composés de plastique et de caoutchouc
- Préparation d'une formulation de retardateurs de flammes
- Composés utilisée dans l'industrie du transport
- Composés utilisés dans les applications électriques
- Composés utilisés dans le bâtiment et la construction
- Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
- Recyclage de plastiques
- Agent de régulation du pH
- Production d'inhibiteurs de corrosion
- Usage comme inhibiteur de corrosion dans les turbines à gaz et les boilers
- Production de composés du Magnésium
- Fabrication et formulation de préparations pharmaceutiques
- Stabilisateur de PVC
- Utilisation dans les agents nettoyants
- Usage dans les champs pétrolifères
- Usage dans les lubrifiants
- Usage dans la métallurgie
- Usage dans les gonflants
- Usage dans les liants et les agents de démoulage
- Carburants
- Usage dans les liquides fonctionnels
- Utilisation dans des produits agrochimiques
- Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux
- Usage dans les produits chimiques de l'industrie minière
- Agent de désacidification du papier
- Transformation des polymères
- Abrasif pour l'industrie du verre, les céramiques et les pierres

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 2 de 13

Utilisation professionnelle	Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture Utilisation dans des produits agrochimiques Utilisation dans les agents nettoyants Usage dans la métallurgie Usage dans les gaz propulseurs Carburants Usage dans les liquides fonctionnels Applications de dégivrage et d'antigivrage Applications de voirie et construction Usage dans les explosifs Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux Transformation des polymères Usage dans les lubrifiants Usage dans les liants et les agents de démoulage
Utilisation par les consommateurs	Additif de cosmétiques Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture Utilisation dans les agents nettoyants Usage dans les lubrifiants Usage dans les gaz propulseurs Carburants Usage dans les liquides fonctionnels Applications de dégivrage et d'antigivrage Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux
Utilisations déconseillées	Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant MARTINSWERK GmbH
Kölner Strasse 110
50127 Bergheim
Germany
Tel. : +49-2271-90.22.78
Fax. : +49-2271-90.27.17

Internet www.hubermaterials.com

E-mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 3 de 13

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé
Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Conseils de prudence

Prévention Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Stockage Conserver dans un endroit sec
Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance Sans objet

3.2. Mélanges Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	Annexe	% massique
Hydroxide de Magnésium	1309-42-8	215-170-3	01-2119488756-18-0000	Non classé	--	>=97

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 4 de 13

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.
Équipement de protection individuelle des secouristes	Porter un vêtement de protection approprié.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction déconseillés

Ne jamais utiliser de jet d'eau.

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 5 de 13

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Minimiser la génération et l'accumulation de poussières
Mettre en place une ventilation adaptée
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
Conserver à l'écart des matières incompatibles

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 6 de 13

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Hydroxide de Magnésium

ACGIH	STEL: Not established
OSHA	TWA: Not established
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA: Not established
Estonie	1 mg/m ³ total dust 0.5 mg/m ³ respirable dust

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Hydroxide de Magnésium

Travailleur – cutanée, court terme – systémique	16.67 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	16.67 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, court terme – systémique	117.54 mg/m ³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	117.54 mg/m ³
Consommateur – orale, court terme – systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – orale, long terme – systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, court terme – systémique	34.78 mg/m ³
Consommateur – inhalation, court terme – systémique	34.78 mg/m ³

Hydroxide de Magnésium

Eau douce	0.1 mg/l
Eau de mer	0.01 mg/l
Eau de mer - intermittent	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.082 mg/kg dw

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 7 de 13

Sédiments marins	0.0082 mg/kg dw
Terrestre	0.01912 mg/kg dw
Usine de traitement des eaux usées	1 mg/l
Empoisonnement secondaire	66.67 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Aucune information disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	+/- 10 (10% H ₂ O)
Point de fusion/point de congélation	Sans objet Se décompose à > 320 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet Le produit/la substance est inorganique
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 8 de 13

Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	2.4 g/cm ³ , 20° C
Hydrosolubilité	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Sans objet Le produit/la substance est inorganique
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	> 320 °C
Viscosité	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	Sans objet : Solide
Viscosité dynamique	Sans objet : Solide
Propriétés comburantes	Aucun(e)
Granulométrie	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger spécifique connu
10.4. Conditions à éviter	Température de décomposition < / =0.3% : MgO, H ₂ O
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e)
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 9 de 13

Informations générales

Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

Hydroxide de Magnésium

DL50 par voie orale	> 2000 mg/kg mg/kg Rat
CL50 par inhalation	> 2.1 mg/L 4- heures
Effets chroniques	DSENO (Dose sans effet nocif observé) >1000 mg/kg pc/jour
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lapin : Non irritant Les poussières peuvent causer une irritation mécanique des yeux.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	in vitro : Non irritant pour la peau L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Toxicité pour la reproduction	Non classé DSENO (Dose sans effet nocif observé) 1000 mg/kg pc/jour

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée Non classé.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Éviter toute inhalation du produit
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
Peau	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation
Yeux	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

11.2.2. Autres informations Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 10 de 13

Hydroxide de Magnésium

CL 50 - 96 h	776 mg/l Poisson
CE50, 72 heures	> 100 mg/L Algues
48 h EC50	170.86 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau)
Classification allemande WGK (AwSV)	5209. WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Sans objet Le produit/la substance est inorganique

Facteur de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune donnée disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Codes de déchet Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Hydroxide de Magnésium

Classification allemande WGK (AwSV)	5209. WGK: nwg
--	----------------

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 11 de 13

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification Aucun(e)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Hydroxide de Magnésium	1309-42-8	215-170-3	Y	Y	Y	(1)-386 ENCS; ISHL	KE-22716	Y	55-1-01343	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

HUBER

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 12 de 13

REACH No.

Hydroxide de Magnésium

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119488756-18-0000
Turkish KKDIK pre-registration 05-0000192696-66-0000

Allemagne

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Hydroxide de Magnésium

Classification allemande WGK (AwSV) 5209. WGK: nwg

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023
Numéro de révision: 1.3.1

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé. Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200).

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-5 IV; MAGNIFIN® H-10 IV

Date d'émission : 15/02/2023
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1
Page 13 de 13

Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité